Moment de méditation sur les Constitutions

Sous ce titre *Moment de Méditation*, le Conseil Général, en accord avec *Vincentiana*, offre aux confrères une série de méditations sur certains thèmes de nos Constitutions qui sont essentielles pour notre identité. Nous savons que les Constituions décrivent à grands traits notre vie d'aujourd'hui et notre vocation. C'est pourquoi, nous trouvons dans les Constitutions le charisme de S. Vincent, ce don inspirateur reçu il y a près de quatre cents ans et adapté à notre temps. Dans cette perspective, nous pouvons dire qu'il est important de connaitre le contenu des Constitutions comme les écrits de S. Vincent. Nous devons devenir des connaisseurs de nos Constitutions de telle sorte qu'elles deviennent la force motrice et la source d'inspiration de notre vie.

Le P. Richard McCullen, Supérieur Général lors de l'approbation de nos Constitutions par l'Église en 1984, exprime bien cette idée quand il écrit:

> « *Dans les pages de ce livre sont tracés les traits de notre identité au sein de l'Église. Nous ne devons pas nous contenter de laisser ces traits sur le seul papier. Le texte doit maintenant s'imprimer dans nos cœurs et doit être vécu dans notre vocation de prêcher l'Evangile aux pauvres* » (CS, 5).

Notre nouvelle initiative « Moment de Méditation sur les Constitutions » nous oriente dans cette direction. Comment le faire? Le Conseil Général réfléchira, durant chacun de ses *Tempo Forte*, sur une partie des Constitutions selon les thèmes des Constitutions indiqués par Vincentiana. Après avoir échangé nos idées et dialogué, nous choisirons les idées qui serviront à écrire la méditation. Nous espérons qu'en publiant ces méditations dans Vincentiana, nous encouragerons et nous pousserons confrères et communautés à la fois à partager avec nous notre réflexion sur le sujet.

Un dernier mot sur la façon dont nous allons aborder les Constitutions. Les méditations ne sont pas voulues comme une étude exhaustive du contenu de nos Constitutions. Les réflexions sur leur histoire et sur leur contenu théologique ne manquent pas. Notre objectif est simple. **Nous voulons partager avec vous ce que les Constitutions nous disent personnellement et vers quoi nous croyons que notre vie et notre vocation sont orientées**. Nous célébrons en 2014 le 30e anniversaire de la promulgation de nos Constitutions. Nous croyons que c'est une bonne façon d'aider les confrères à approfondir combien nous apprécions leur valeur.

VOCATION

(1ère Partie, articles 1-9)

Après avoir lu, réfléchi et échangé sur les neuf premiers articles de nos Constitutions, portant le titre de « VOCATION », nous sommes parvenus à la conclusion que les articles étaient très denses. Ils disent tout en quelques lignes, c'est-à-dire qu'ils fournissent un excellent résumé. Les chapitres suivants développeront en les approfondissant les thèmes cités dans ces neuf articles.

Vocation: les Constitutions commencent par ce mot aux racines profondément bibliques. Si notre Congrégation existe c'est parce que Dieu l'a appelée pour faire partie de l'Église. Si nous tous, comme confrères, nous faisons partie de la Congrégation, c'est parce qu'un jour Dieu nous a appelés. Maintenir la fraicheur et la vie de cette vision théologique, c'est comme enlever la cendre de la braise afin que le brasier de notre vocation puisse continuer à nous réchauffer. S. Paul dit à Timothée: «*Je t'invite à raviver le don spirituel que Dieu a déposé en toi*» (2 Tim. 1,6).

Cependant, les Constitutions ne parlent pas de n'importe quelle vocation, elles se réfèrent à la vocation vincentienne. Cet adjectif est important dans ce cas, car il précise et enrichit la notion de « vocation ». Les Vincentiens sont appelés à suivre le Seigneur non point d'une façon générale et indéfinie, mais à la manière de Vincent de Paul. Le terme « Vincentien » délimite, identifie et oriente notre façon de vivre l'Evangile.

Ce chapitre ne parle pas de la vocation personnelle. Les Constitutions le font implicitement dans chaque section. Ici c'est la Vocation de la Congrégation qui est présentée. Dans l'article 9, on distingue entre fin, nature et esprit. La « Fin » indique les raisons pour lesquelles la Congrégation existe dans l'Église et dans le monde (CS, 1-2). La « Nature » définit la Congrégation dans l'Église et la distingue de la vie religieuse comme étant une *Société de vie Apostolique* (CS, 3). L'« Esprit » correspond au style concret de vie et d'exercer le ministère selon les cinq vertus spécifiques (CS, 4-8). Maintenant nous allons réfléchir chacun de ces trois points.

1. La Fin de la Congrégation

La « Fin » de la Congrégation est évidemment en rapport avec le charisme. L'évangélisation est l'une des plus grandes préoccupations de l'Église. Depuis que Paul VI a écrit *Evangelii Nuntiandi* l'Église n'a pas cessé d'appeler les gens à s'y engager. En 2012, le Pape Benoit XVI, en continuité avec les idées de Jean Paul II, a convoqué un Synode des Evêques sur le thème de la Nouvelle Evangélisation. A la lumière de l'urgence de l'évangélisation, notre vocation vincentienne est tout à fait

pertinente pour ce que la Congrégation peut et doit contribuer à cet effort par une forme spécifique d'évangélisation. Cela peut être difficile à réaliser comme les missions populaires qui, historiquement, furent importantes dans la vie de l'Église. Il faut aujourd'hui rénover et mettre à jour ce ministère au service de l'évangélisation.

Une autre grande préoccupation de l'Église (et du monde) est la situation de pauvreté qui affecte, aujourd'hui, des millions de personnes anonymes. L'Église s'est souvent définie comme l'Église des pauvres, avec une option préférentielle pour les pauvres. Ce fut surtout vrai à la rencontre des Evêques d'Amérique Latine à Puebla en 1968. En tout cela, nous pouvons voir que la vocation vincentienne a deux « Fins » : la mission et la charité. Les deux grandes priorités de l'Église et les grands problèmes du monde qui génèrent sans cesse d'autres problèmes (comme la violence) ne peuvent être résolus que quand nous vivrons notre vocation vincentienne.

On peut dire encore beaucoup de choses à notre sujet, y compris comment nous vivons et pouvons améliorer notre mission dans l'Église. Mais on ne pourra jamais dire que notre charisme n'est pas pertinent. En 1985, le Bienheureux Jean-Paul II nous a fait le don d'une perle, ainsi qu'à toute la Famille Vincentienne, en nous disant: « *Votre charisme est d'une indéniable pertinence* ». Avec un tel charisme nous ne devons pas nous croiser les bras et nous figer dans les routines d'autrefois. Nous devons actualiser nos qualités et notre potentiel comme confrères et comme communautés, afin de pouvoir nous placer dans la ligne de l'article deux de nos Constitutions: *ouvrir des voies nouvelles*. L'Église a besoin de la créativité de la Congrégation et nous invite à imiter celle de notre Fondateur. Aucun article de nos Constitutions n'est plus dynamisant que celui que nous sommes en train de commenter.

2. La Nature de la Congrégation

Pour ce qui regarde sa nature, notre Congrégation est définie dans l'article trois comme *une société cléricale de vie apostolique.* Il y a dans l'Église trente-six Congrégations de cette catégorie, y compris celle des Filles de la Charité. Les Sociétés de Vie Apostolique sont caractérisées dans l'Église par l'accomplissement de leur propre fin apostolique. Notre fin apostolique a été définie dès le début quand Vincent a dit: *Les pauvres se damnent et sont en train de mourir de faim.* Ces mots, intériorisés d'une façon inimaginable par Vincent, l'ont amené à l'établissement de toutes ses fondations, chacune ayant une fin spécifique, comme les Confréries de la Charité, la Congrégation de la Mission et les Filles de la Charité.

En second lieu, les Sociétés de Vie Apostoliques sont caractérisées par la vie communautaire. Vu l'importance de cet aspect nous ne pouvons donc pas dire que la vie communautaire est une charge imposée

par le poids du passé. Elle est plutôt une structure voulue dessinée dans le large cadre de nos Constitutions et ne peut donc pas être négligée. Etre une « communauté pour la mission » nous donne une grande flexibilité pour nous adapter aux différentes situations. Les Sociétés de Vie Apostolique cherchent la perfection de la Charité par l'observance de leurs Constitutions. Enfin, les membres des Sociétés de Vie Apostolique ne prononcent pas des vœux religieux, mais une autre forme de vœux définie par leurs Constitutions. Dans notre cas particulier, la signification dernière de nos vœux n'est pas de faire de nous un quelconque groupe religieux, mais plutôt de confirmer et de ratifier notre vocation d'évangélisateurs des pauvres.

Nous devons dire un mot au sujet du terme « séculier » comme caractère de notre Congrégation. Notre nature séculière est plus *qu'exercer son apostolat en étroite collaboration avec les évêques et le clergé diocésain* (CS, 3.2). Etre séculier est une marque de notre identité et donne donc un nouveau sens et un caractère spécial à notre vocation. Notre nature séculière donne un sens et un caractère spéciaux à nos racines qui plongent dans la dynamique de l'Incarnation qui nous fait vivre au milieu du monde, mêlés à tous ses problèmes. Notre nature séculière donne un sens et un caractère spéciaux à notre façon de vivre, nous vivons par exemple, dans des maisons et non dans des couvents ou des monastères. Notre nature séculière donne un sens et un caractère spéciaux à notre engagement à l'égard de Dieu dans l'évangélisation des pauvres, renforcé par les vœux que nous prononçons. Notre nature séculière donne un sens et un caractère spéciaux à notre spiritualité (qui est bien différente des autres formes de « fuite du monde »). L'un des signes marquants de notre identité séculière c'est le langage, qui influe beaucoup plus qu'on ne le pense, parce que, en fait le langage influe sur la réalité. Nous nous exprimons séculièrement quand nous voulons parler de la « vie religieuse ». Nous n'utilisons pas les termes *couvent, monastère, religieux, noviciat, profession des vœux, provincial ou chapitre.* Nous disons plutôt *maison, missionnaire, séminaire interne, prononcer des vœux, visiteur et assemblée.*

3. L'Esprit de la Congrégation

L'Esprit est l'identité spirituelle de la Congrégation exprimée dans les articles 4 à 8 de nos Constitutions. Ces articles forment un authentique résumé de notre spiritualité qui est christocentrique (art. 5); trinitaire, confiant dans la Divine Providence et exerçant son ministère auprès des pauvres avec compassion et un amour effectif (art. 6); missionnaire et revêtue des vertus missionnaires (art. 7); en recherche continuelle (art. 8). Parmi ces différentes orientations, nous allons nous arrêter sur deux d'entre elles que nous estimons être les plus importantes.

D'abord, l'esprit de la Congrégation est une véritable participation à l'esprit de Jésus Christ; donc *Jésus est la règle de la mission* (art. 5), le centre de sa vie et de son activité. Vincent considérait Jésus Christ comme la clé de sa propre spiritualité, donc Jésus doit revêtir la même importance dans notre vie. Nous ne parlons pas ici du Verbe Incarné que Vincent avait appris de Bérulle (i.e. étant la Parole du Père, il doit donc être adoré), mais nous parlons plutôt de la Parole Incarnée qui est devenu homme, une personne humaine que nous devons imiter pour devenir des personnes humaines. Vincent parle de l'imitation de Jésus quand il dit que «*nous devons nous revêtir de l'esprit du Christ*» (XII, 93). Abelly, à son tour, met ces mêmes mots dans la bouche de Vincent: «*Rien ne me plaît qu'en Jésus Christ*». Cet idéal est le fondement d'un esprit vincentien christocentrique.

Ensuite, quand Vincent réfléchissait sur la personne de Jésus, il mettait spécialement en évidence le Christ évangélisateur des pauvres. Contrairement aux autres spiritualités qui dominaient la scène du XVIIe siècle et celles qui seraient en vogue de nos jours, nous devons nous concentrer sur Jésus évangélisateur des pauvres. Cette image devrait passionner tous les vincentiens. C'est dans ce sens que nous interprétons le mot de Vincent: nous devons *nous revêtir de l'esprit du Christ*. Remarquons ici qu'être «*passionné pour le Christ*» n'est pas le même que «*suivre le Christ*»: la «*passion pour le Christ*» comprend la suite du Christ avec zèle, d'une façon radicale et avec un amour profond. Pour le Vincentien, le mot «passion» a une portée signifiante et expressive. SI un jour nous découvrons que nous ne sommes plus amoureux de Jésus, nous tomberons immédiatement amoureux d'autre chose et nous perdrons alors notre identité, notre signification et notre force. Avec la crise vocationnelle que traverse la Congrégation dans plusieurs pays du monde, avec le découragement et la perte de sens que nous éprouvons et étant donné les limites que nous éprouvons, il n'y a d'autre solution que de chercher Jésus Christ et de le faire avec passion. C'est un moyen important pour beaucoup d'autres choses.

Il n'y a pas de quoi avoir peur. Car les choses changent d'une façon inimaginable et nous ne savons pas comment notre façon de vivre, notre vocation et le charisme vincentien évolueront et se développeront. Cependant nous avons la certitude que la passion pour le Christ est un élément indispensable à tout chrétien et à toutes les vocations dans l'Église. Il n'y a aucun doute là-dessus.

4. Conclusion

En terminant cette méditation nous rappelons l'article 7 de nos Constitutions qui indique que, afin d'exprimer l'esprit du Christ dans la vision vincentienne, il faut pratiquer les cinq vertus qui, selon Vincent, caractérisent le missionnaire: la simplicité, l'humilité, la douceur,

la mortification et le zèle pour les âmes. Vivre ces cinq vertus est d'un grand retentissement. Imaginons que la simplicité resplendisse de vérité dans un monde blessé par de grands intérêts politiques et économiques ! Imaginons qu'en contre témoignage de l'égoïsme ambiant, nous abordons les autres avec humilité et nous leur disons qu'ils sont nos préférés ! Imaginons que la douceur élimine toute forme de violence dans les relations humaines ! Imaginons la mortification mettre en échec un monde de luxe et de confort ! Imaginons, enfin, que le zèle pour la gloire de Dieu dans ce monde où le sécularisme est à son apogée et qui essaie d'éliminer de la face de la terre tout ce qui se rapporte à Dieu ! Dans ce cas, le zèle serait pertinent et équivaudrait à l'ardeur pour la nouvelle évangélisation.

Nous sommes convaincus que nous devons suivre Jésus Christ à la façon vincentienne, pratiquer les cinq vertus dans nos relations personnelles avec les autres, surtout avec les plus abandonnés. En somme, tout cela procure de la joie aux membres de la Congrégation. En effet cela leur permet de redécouvrir plus profondément leur identité. En ces temps que sont les nôtres, où chacun réclame son droit à son plein épanouissement personnel, nos Constitutions nous indiquent une voie directe vers notre plein épanouissement comme vincentiens.

LE SUPÉRIEUR GÉNÉRAL ET SON CONSEIL

Traduction par Mme. RAYMONDE DUBOIS